

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS426/2
29 août 2011

(11-4231)

Original: anglais

CANADA – MESURES RELATIVES AU PROGRAMME DE TARIFS DE RACHAT GARANTIS

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par les États-Unis

La communication ci-après, datée du 25 août 2011 et adressée par la délégation des États-Unis à la délégation du Canada, à la délégation de l'Union européenne et à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur le règlement des différends*.

La présente communication concerne la demande de consultations présentée par l'Union européenne dans l'affaire *Canada – Mesures relatives au programme de tarifs de rachat garantis*, distribuée le 16 août 2011 (WT/DS426/1). Les autorités de mon pays m'ont donné pour instruction de notifier aux Membres consultants et à l'Organe de règlement des différends que les États-Unis souhaitent être admis à participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Les États-Unis ont un intérêt commercial substantiel dans ces consultations. Ils sont un grand pays novateur en matière d'énergie renouvelable et de technologies connexes et l'une des principales sources des importations canadiennes de produits utilisés dans la production d'énergie renouvelable, y compris l'énergie solaire et éolienne.
